



Compte rendu du CNEA
dématérialisé du mardi 15 juin
2021, de 11h à 12h,
FO est représentée par Nicolas
GILOT

Après avoir constaté le quorum (31 présents sur 59 votants), l'adjoint à la DGER ouvre la séance.

Un seul point à l'ordre du jour :

Avis sur le projet de décret modifiant le décret n°2020-755 du 18 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance des spécialités du certificat d'aptitude professionnelle agricoles et du brevet d'études professionnelles agricole et des options du brevet de technicien supérieur agricole délivrées par le ministère en charge de l'agriculture pour les sessions d'examen 2020 et 2021

Dans le cadre de la crise sanitaire, la DGER propose, pour cette session d'examens 2021, de donner la possibilité aux jurys de délibérations des BTSA de renvoyer des candidats à une session spéciale en septembre.

Ne prend pas part	Pour	Contre	Abstention
6	22	2	1

Abstention de FO car ce texte nous est présenté alors que la note de service d'application est parue au BO Agri une semaine avant.

FO a profité de cette courte instance pour rappeler que les situations d'examen étaient à cette session des plus inégalitaires.

Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche
Du Ministère chargé de l'Agriculture Force Ouvrière
B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 81-42
Mel : foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

VISITEZ NOTRE SITE : www.foenseignementagricole.fr
SUIVEZ NOUS sur www.facebook.com/foenseignementagricole/

Et twitter.com/FOENSAGRI